



CURSUS

Préparation au concours

d'Agent social principal de 2^{ème} classe

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de **test d'orientation** préalable.

Epreuves d'admissibilité	Questionnaire à choix multiples <i>Méthodologie – 4 devoirs</i> 12 h / 2 jours
Apport de connaissances	Culture territoriale 12 h / 2 jours Connaissances liées au cadre d'emplois 12 h / 2 jours Santé et sécurité au travail 12 h / 2 jours
Epreuves d'admission pour les admissibles	Entretien avec le jury <i>Acquis de l'expérience - Méthodologie – Mise en situation</i> 12 h / 2 jours

Pour connaître la programmation annuelle des préparations, consultez la rubrique Préparations des concours et examens du site de la délégation.

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.

L'inscription au concours est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>.